



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR, UNIVERSITAIRE,
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET INNOVATIONS**

La Ministre



**ARRETE MINISTERIEL N° 221 /MINESURSI/CAB.MIN/SASM/MMK/2026
DU 30 /07 /2026 PORTANT SUSPENSION D'UN MEMBRE DU COMITE
DE GESTION DE L'INSTITUT SUPERIEUR DES TECHNIQUES MEDICALES
DE KINSHASA, « I.S.T.M./KINSHASA » EN SIGLE, EN REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO**

La Ministre de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, telle que modifiée par la loi n°11/002 du 20 janvier 2011, portant révision de certains articles de la Constitution du 18 février 2006 ;

Vu le Décret-loi n°017/2002 du 3 octobre 2002 portant code de conduite de l'agent public de l'Etat ;

Vu la Loi-Cadre n°14/004 du 11 février 2014 de l'Enseignement National ;

Vu la Loi n°18/038 du 29 décembre 2018 portant statut du personnel de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et de la Recherche Scientifique ;

Vu l'Ordonnance n°24/022 du 01 avril 2024 portant nomination d'un Premier Ministre ;

Vu l'Ordonnance n° 25/293 du 15 décembre 2025 fixant les attributions des Ministères, spécialement l'article 1er, lettre B, point 24, relatif au Ministère de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations ;

Vu l'Ordonnance n°25/247 du 07 août 2025 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et de Vice-Ministres ;

Vu l'Ordonnance n°24/88 du 11 octobre 2024 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement, ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Arrêté ministériel n°005/MINESU/CAB.MIN/SASM/MMK/2024 du 17/07/2024 portant désignation et nomination des membres du Comité de Gestion de l'Institut Supérieur des Techniques Médicales de Kinshasa, en abrégé « I.S.T.M./KINSHASA », en République Démocratique du Congo ;

Considérant le rapport de Madame la Directrice Générale de l'I.S.T.M./Kinshasa du 16/07/2026 sur l'état d'avancement de l'enquête relative au dossier des duplicatas de frais d'études et le rapport de la Mission d'audit mise en place par Madame la Ministre de

Ministère de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations (ESURSI)

6-8, Boulevard TSHATSHI

B.P. 5429 KINSHASA/GOMBE, RDC

Contact : +243 898951105 ; +243 810190608 ; E-mail : contact.cabinet@minesursi.gouv.cd



l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations, du 10 juin 2026 ;

Considérant l'existence d'indices sérieux de mégestion financière et administrative dans le chef de Monsieur le Secrétaire Général Académique ;

Considérant l'immense manque à gagner résultant des fautes ainsi commises par l'intéressé ;

Vu la nécessité et l'urgence d'adopter des mesures conservatoires destinées à éviter des dysfonctionnements graves de l'I.S.T.M. ;

ARRETE :

Article 1 :

Est suspendue de ses fonctions de membre du Comité de Gestion de l'Institut Supérieur des Techniques Médicales de Kinshasa, la personne ci-après :

NOM, POST-NOM ET PRENOM	FONCTION	Matricule
Prof. BASILA ILENGI MBULA Jean-Pierre	Secrétaire Général Académique	7.893.062 K

Article 2 :

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent arrêté.

Article 3 :

Le Secrétaire général à l'Enseignement Supérieur et Universitaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 30 JUL 2026

Prof. Dr SOMBO AYANNE SAFI MUKUNA Marie-Thérèse,



